

FORMATION OBLIGATOIRE OUI NON

LA FISCALITÉ EN AGRICULTURE

OBJECTIFS

> Comprendre les choix fiscaux (IS impôt sur les sociétés / IR impôt sur les revenus) pour mettre en place une fiscalité optimale au sein de son entreprise agricole dans le cadre d'une analyse stratégique d'entreprise.



INTERVENANTS

Jean-Marie Lissorgue, Formateur Responsable Développement Conseil CERFRANCE

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > Dates à définir
- > Lieu à définir
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège INTERFACE ELEVAGE

 57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
 interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT
 06 30 49 54 43
 interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Léa DUFRECHOU
 07 88 72 62 28
 formation.interface.elevage@gmail.com

LA FISCALITÉ EN AGRICULTURE

ECONOMIQUE - GESTION D'ENTREPRISE

PROGRAMME

> Les fondamentaux de l'impôt sur les sociétés

- Sociétés civiles agricoles – les différentes modalités de passage à l'IS
- Les incidences fiscales du passage à l'IS d'une société relevant de l'impôt sur le revenu
- Les aspects sociaux
- Fondamentaux de l'IS : incidences juridiques.

> L'opportunité de l'impôt sur les sociétés en agriculture

- Calcul des prélèvements (sur les revenus professionnels imposés à l'IR, sur les revenus des gérants des sociétés à l'IS, sur les revenus de capitaux distribués)
- Comparaison sur les revenus (revenus professionnels et revenu de gérance/et de dividendes).

> Comparatifs Impôt sur les revenus / Impôts sur les sociétés

- Modalité de détermination du résultat,
- Modalité d'imposition du résultat,
- Traitement fiscal des rémunérations,
- Traitement des plus-values professionnelles,
- Aspects sociaux,
- Nature fiscale de la rémunération du travail des associés de sociétés d'exploitation soumises à l'IS

> Bilan de la formation

DURÉE

1 JOUR
(7 HEURES)

PUBLIC

AGRICULTEURS OU
SALARIÉS AGRICOLES

PRÉ-REQUIS

AUCUN

PÉDAGOGIE

MÉTHODE PARTICIPATIVE
ET ACTIVE, EXERCICE, EN
PETITS GROUPE,
ÉCHANGES ENTRE PAIRS

EVALUATION DES ACQUIS

AUTODIAGNOSTIC EN
DÉBUT DE FORMATION
ET QCM EN FIN DE
SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE

- AGRICULTEUR :
180,83€ HT PAR
PERSONNE ET PAR JOUR
SOIT 217€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR VIVEA
- SALARIÉ AGRICOLE :
196€ HT PAR PERSONNE
ET PAR JOUR SOIT
235,20€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR L'OPCO
OCAPIAT.
- POUR LES AUTRES
OPCO, NOUS
CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 92% de taux de satisfaction globale, 91% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 912 bénéficiaires en 2023.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.